

**Objectif O1**

Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud

*Indicateur - Signature de la Charte de solidarité entre entités jumelées et renouvellement quinquennal de cette signature*

COOPERATION

Action

95

**Identifier une entité du Sud  
avec laquelle un jumelage pourrait être conclu****Contexte**

L'idée de jumelage entre Uccle et une entité territoriale du sud induit un projet plus global qu'un simple partage d'expériences entre administrations. L'objectif du jumelage est en effet d'assurer une transversalité des actions, de démultiplier les points d'échanges, les rencontres et de développer des partenariats à plusieurs niveaux : entre équipements sportifs, culturels, entre commerçants, habitants, écoles, ONG... Cette démarche permet d'autre part d'accentuer l'efficacité et la visibilité des actions.

**Développement de l'action**

L'identification d'une entité jumelle pour Uccle est une décision qui doit s'intégrer dans une logique régionale et fédérale tout en réussissant à impliquer les citoyens :

- au niveau extra-communal, des institutions comme l'AVCB, la DGCD et d'autres peuvent apporter un soutien méthodologique et conseiller la Commune sur un choix de jumelage en fonction des actions déjà existantes ;
- au niveau communal il sera nécessaire d'intégrer les citoyens à l'identification de l'entité pour les intéresser au projet et pouvoir discuter, avec eux, des possibilités de partenariats. Il sera pertinent de créer un Comité de suivi 21 pour ce projet (action 19).

Les deux niveaux d'aide à la décision devront, à un moment donné, échanger avec les entités pressenties avant de pouvoir s'engager et officialiser le jumelage.

**Enjeux en matière de développement durable**

Un jumelage entre une entité du Nord et du Sud a pour objectif d'améliorer les conditions de vie dans les pays du Sud et de sensibiliser les pays du Nord à leur mode de vie énergivore et inégalitaire. A ce titre, la constitution d'un jumelage, dans les conditions d'une coopération, répond aux trois piliers du développement durable.

**Indications de calendrier**

A initier courant 2010.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	Environnement
Autre(s)	AVCB, DGCD, Dynamo...

**Moyens financiers****Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

19, 96, 97